

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-Verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018 à 19 heures au bureau municipal situé au 1362 Route 148 Campbell's Bay, Québec.

Présents: la mairesse Colleen Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Donald Graveline, Emile Morin, Joe Bélanger, John Stitt et Terry Racine.

Également présente: la directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum fut constaté et la mairesse Colleen Larivière ouvre la réunion.

Visiteurs : Gilles Boisseau est présent pour demander la reprise des travaux de déneigement du chemin Burke

2018-11-191

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 5 novembre 2018.

Adopté

2018-11-192

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1 octobre 2018.

Adopté

URBANISME

Rapport de l'inspecteur municipal

2018-11-193

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et d'autoriser le paiement pour les frais de déplacement.

Adopté

Remplacement - remorque utilitaire

2018-11-194

Attendu que la municipalité est propriétaire d'une remorque utilitaire 2016 mesurant 7 par 14 pieds;

Attendu que cette remorque a été volée le 29 octobre 2018;

Attendu qu'un rapport d'incident a été complété avec la SQ;

Attendu qu'un rapport d'incident avec la compagnie d'assurance é été également complétée;

Attendu que les assurances de la municipalité compenseront la municipalité d'une valeur égale de la remorque;

Par conséquent,

Proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une remorque au montant de \$3850 plus taxes. Les coûts résiduels sont autorisés du poste budgétaire : entretien des véhicules du budget provisoire 2018.

Adopté

Collecte pour non-paiement des taxes foncières

2018-11-195

Proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'envoyer les comptes en défaut de paiement pour collection au cabinet juridique Deveau

Avocats.

Adopté

- 208-11-196** Appel d'offres 2018-10-185 - Fourniture de carburant Diesel clair 2019
Attendu que la municipalité a lancé un appel d'offres 2018-10-185 pour la fourniture de carburant Diesel clair pour l'année 2019;
Attendu que la municipalité a reçu les 2 soumissions conformes suivantes:
- | | |
|---------------|---------------------|
| Petro Pontiac | prix/litre = \$1.28 |
| Noco Fuels | prix/litre = \$1.34 |
- Par conséquent,
Proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Petro Pontiac.
Adopté
- 2018-11-197** Appel d'offres 2018-10-186 – Fourniture de propane 2019-2020
Attendu que la municipalité a lancé l'appel d'offres 2018-10-186 pour la fourniture de propane incluant fourniture d'un réservoir;
Attendu que la municipalité a reçu 2 soumissions conformes :
- | | |
|------------------|-------------------------|
| Superior Propane | prix/litre = .639 cents |
| Budget Propane | prix/litre = .653 cents |
- Par conséquent,
Proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Superior Propane.
Adopté
- 2018-11-198** SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1
ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ont été édictés par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;
ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité;
Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;
Que la municipalité autorise Julie Bertrand, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.
Adopté
- 2018-11-199** SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2
ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Campbell's Bay pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Julie Bertrand, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 1 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2018-11-200

CONSIDÉRANT QUE la 5e année du premier schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminée le 9 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la 1re année du schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminée le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre chaque année;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de transition ayant débuté le 10 octobre 2016 et se terminant lors de la date de la mise en vigueur du schéma révisé, le 1er mai 2017, la MRC et ses municipalités ont poursuivi les démarches pour conserver l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie;

Il est proposé par Emile Morin et résolu d'adopter le rapport annuel de l'An 1 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie préparé par Julien Gagnon, coordonnateur en sécurité incendie et civile de la MRC Pontiac, et de transmettre celui-ci au ministre.

Il est également résolu que ce rapport inclue les démarches entreprises lors de la période de transition entre le Premier schéma et le schéma révisé.

Adopté

INTENTIONS DE LA MUNICIPALITÉ À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION D'ÉTUDE DE MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PONTIAC

2018-11-201

Considérant que la MRC a procédé à l'étude l'opportunité de mise en commun des services de sécurité incendie sur son territoire.

Considérant que Julien Gagnon, coordonnateur en sécurité publique et civile à la MRC de Pontiac, a donné au conseil municipal la présentation du résultat de cette étude le 25 octobre 2018;

Considérant que le conseil municipal s'est penché sur les divers scénarios d'intégration possible ainsi que les besoins réels en sécurité incendie de sa municipalité.

Il est proposé par Emile Morin et résolu de déclarer que la municipalité de Litchfield est ouverte à la possibilité de s'intégrer en général

Adopté par voie de vote

4 pour et 2 contre

Terry Racine et Joe Belanger sont contre

FINANCES

Paiement des comptes

2018-11-202

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées préalable de cette réunion.

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées préalables à cette réunion: 9 924.55 \$

Factures à payer: 52 683.11 \$

Montant total des factures: 62 607.66 \$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé des factures totalisant 62 607.66 \$ pour le mois de novembre 2018.

Signé: _____

Date: _____

Julie Bertrand, directrice FINANCE

Bourse - PHS

2018-11-203

Proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité d'autoriser \$100 pour une bourse à l'étudiant diplômé Joël Rivest. Cette charge est autorisée du poste budgétaire : geste de bonne volonté et dons du budget provisoire 2018.

Adopté

Subvention routière PAVL

2018-11-204

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier du programme de subvention PAVL tel qui suit:

Attendu que Transports Québec a subventionné un montant de \$344 256 pour l'entretien routier pour l'année 2018:

ATTENDU QUE les fonds distribués à la municipalité sont pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que pour les composants des ponts situés sur ces routes pour lesquelles la municipalité est responsable;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A décrivant les travaux effectués par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit soumettre dans les délais prescrits le rapport de comptabilité présenté à l'annexe B ou un rapport de vérification externe spéciale dûment signée;

Par conséquent,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Litchfield informe Transports Québec de l'indemnisation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, pour lesquelles la Municipalité est responsable conformément aux exigences du Programme d'Aide à la voirie locale.

Adopté

***Avis de motion est donné par Emile Morin que lors d'une réunion subséquente du conseil le règlement concernant le taux de taxe pour l'année 2019 sera présenté.**

***Avis de motion est donné par Donald Graveline que lors d'une réunion subséquente du conseil le règlement concernant le calendrier des réunions du conseil sera présenté.**

***Avis de motion est donné par Emile Morin que lors d'une réunion subséquente du conseil le règlement concernant la rémunération des élus sera présenté.**

Correspondance

Il est note que la correspondance est lue et discuté avec les membres du conseil.

DIVERS

Vente des anciens ponceaux de béton

2018-11-205

Préposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de vendre les anciens ponceaux de béton retirés du chemin Bank à \$2 du pied et que l'acheteur est responsable de ramasser les ponceaux sur place.

Adopté

Demande de l'île du Grand Calumet à payer des droits de gravier rétroactifs à compter de 2017 pour le projet récent sur les chemins Wilson et des Outaouais.

2018-11-206

Attendu que la municipalité a reçu une deuxième demande de paiement de droits de gravier rétroactifs de l'île-du-Grand-Calumet pour le gravier transporté par une entreprise de Litchfield sur le territoire de l'île-du-Grand-Calumet;

Attendu que la municipalité a reçu une demande de paiement de 50% des droits de gravier pour le projet récent des chemins Wilson et des Outaouais;

Attendu que la Directrice générale a consulté le conseiller juridique de la municipalité;

Considérant que la municipalité de Litchfield n'est redevable du droit de gravier que si lesdites municipalités ont adopté une entente préalable à la perception des droits de gravier;

Considérant que lesdites municipalités n'ont pas conclu une telle entente;

Considérant qu'aucune indemnité rétroactive n'est prévue par la loi;

Considérant que, à la connaissance de ce conseil, il n'est pas d'usage courant entre les municipalités du comté de Pontiac de conclure de tels accords en raison de la difficulté administrative liée à la perception des droits de gravier;

Par conséquent, Denis Dubeau, résolu à l'unanimité, d'envoyer une copie de cette résolution à la municipalité de L'île-du-Grand-Calumet.

Adopté

* Il est à noter que la municipalité a reçu un rapport du SSST et qu'il est nécessaire d'installer un système de ventilation dans le garage municipal. Il est également à noter que la directrice générale, Julie Bertrand, se renseignera sur les prix et les exigences d'installation.

* Il est à noter que lors d'une prochaine réunion du conseil, une politique concernant l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances pour les employés municipaux sera adoptée.

* Il est à noter que le comité LLC a demandé que la municipalité parraine le Comité 05 ans pour le programme de la maison en pain d'épice pour l'année 2019. Le Conseil ajoutera cette dépense au budget 2019.

Demande d'achat d'une propriété municipale sur le chemin McGuire

2018-11-207

Il est proposé par Denis Dubeau de maintenir la décision du conseil de ne pas vendre la propriété municipale du chemin McGuire.

Adopté

Demande de déneiger une partie du chemin Fleury

2018-11-208

Attendu que la municipalité a reçu une demande écrite pour le déneigement du chemin Fleury;

Attendu que le chemin Fleury est privé;

Attendu que la municipalité déneige une partie du chemin Fleury à des fins de sécurité;

Attendu qu'une autre partie du chemin Fleury n'est pas facilement accessible pour camion de déneigement de la municipalité;

Par conséquent,

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité que la municipalité ne déneige pas cette partie du chemin Fleury tel que demandé.

Adopté

Déneigement hivernal du chemin Barney

2018-11-209

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de ne pas déneiger le chemin Barney pour l'hiver 2018-2019. Il est à noter que la municipalité n'a pas reçu de demande (au besoin) de déneigement de cette route avant la date limite du 31 octobre.

Adopté

Levé de la réunion

2018-11-210

Proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de clore la réunion à 20h40

Adopté

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale